

La Minerve



Le Minervoïis

Bulletin municipal AOÛT 2025

6, rue Mailloux, La Minerve QC J0T 1S0

Téléphone : 819 681-3380 • Télécopieur : 819 274-2031

www.municipalite.laminerve.qc.ca • Courriel : info@municipalite.laminerve.qc.ca

HEURES D'OUVERTURE : Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h



INAUGURATION DU PARC DES SOURIRES ET COMMÉMORATION DE LA PATINOIRE RÉJEAN-GRÉGOIRE

La Minerve

PATINOIRE RÉJEAN-GRÉGOIRE
En mémoire de Réjean Grégoire

Homme de devoir et de générosité, Réjean Grégoire a consacré plus de 40 années à entretenir cette patinoire avec dévouement. Présent jour après jour, par tous les temps, il a veillé avec constance et bienveillance au bonheur des enfants et de la communauté. Son engagement sans faille, même durant les périodes de fête, a marqué les cœurs et forgé un héritage durable.

*Cette patinoire porte désormais ton nom,
Réjean, comme elle porte à jamais ton souvenir.*

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Vous êtes invités à participer à l'assemblée publique de consultation qui se tiendra au centre communautaire, le jeudi, **21 août** prochain, à **19 h**, au sujet du nouveau projet de règlement n° 2025-755, modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 582, afin d'assujettir certaines interventions dans les bassins versants d'un lac.

Voici un résumé des principales résolutions adoptées par le conseil municipal. Les procès-verbaux au long sont affichés sur notre site Internet, sous l'onglet "Administration", dès qu'ils sont approuvés par les élus, soit à la séance ordinaire subséquente.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2025

Administration

Les membres du conseil municipal ont mandaté la firme PFD Avocats pour représenter les intérêts de la Municipalité de La Minerve dans une requête déposée auprès du Tribunal administratif du Québec, en lien avec une contestation d'évaluation, tels frais d'avocats ne devant pas excéder la somme de 3 000 \$, plus les taxes applicables.

Il a été convenu de modifier la résolution 2025.06.161 afin d'ajuster la façon dont la dépense de 8 368,36 \$ est défrayée, soit d'affecter le surplus pour un montant de 2 500 \$ (montant de la franchise) et que l'excédent soit remboursé par l'assureur.

Les membres du conseil municipal ont autorisé l'affectation du surplus budgétaire pour un montant n'excédant pas 75 000 \$, afin de défrayer le coût des travaux effectués à l'infrastructure du garage municipal.

Sécurité publique

Il a été convenu d'accepter la démission de madame Amélie Brisson, au poste de premier répondant, effective au 15 juillet 2025, et de la remercier pour son implication.

Il a été convenu d'accepter la démission de madame Sylvie Savard, au poste de premier répondant, effective au 15 juillet 2025, et de la remercier pour son implication.

Il a été convenu d'embaucher madame Valentine Jolly, au poste de premier répondant en probation.

Madame Lynn Manconi a été nommée au poste de responsable des premiers répondants, le tout conformément à son contrat de travail.

Travaux publics

Le règlement numéro 2025-754, relatif à la signalisation routière, a été adopté et est entré en vigueur. Ce règlement peut être consulté sur notre site Internet, sous l'onglet « Administration », section « Règlements municipaux ».

Il a été convenu d'accepter la soumission de Compass Minerals Canada Corp. pour l'achat d'environ 600 tonnes de sel de déglacage pour la saison hivernale 2025-2026, et ce, au coût de 122,57 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables.

Il a été convenu d'accepter la soumission de Les Agrégats de Labelle Inc. pour l'achat de 6000 tonnes d'abrasif mélangé pour l'année 2025-2026, au coût de 8,45 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables.

Il a été convenu de modifier la résolution 2025.05.139, afin de remplacer le nom du soumissionnaire par Carole Gévry plutôt que « Gévry Lacasse S.E.N.C. ».

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Il a été convenu d'adhérer au Regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) via la MRC des Laurentides, afin de procéder à des soumissions et à l'octroi de contrat en matière de gestion des matières résiduelles.

Les membres du conseil municipal ont donné un avis favorable à la MRC des Laurentides, qui a la gestion des terres publiques intramunicipales, pour l'émission d'un bail en faveur de Plein Air Aventure La Minerve (PAALM), pour ses sentiers sur une terre publique sur notre territoire, et pour l'implantation d'un refuge à cet endroit, le tout conformément à la réglementation municipale en vigueur.

Un avis de motion et le projet de règlement n° 2025-755 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 582 afin d'assujettir certaines interventions dans les bassins versants d'un lac, ont été déposés. Il y aura une assemblée publique de consultation à ce sujet, le jeudi, 21 août 2025, à 19 h, au centre communautaire.



**INFORMATIONS
TOURISTIQUES**

Pour des informations
touristiques sur La Minerve et les
environs,
nous vous invitons
à consulter le site :

www.tourismelaminerve.com

Bureau touristique
de La Minerve

111, chemin des Fondateurs
819 681-3380, poste 5545

PROTECTION DES RIVES : PENSEZ À LA REVÉGÉTALISATION CET AUTOMNE !

Nous rappelons à tous les riverains que la réglementation municipale et provinciale impose le respect d'une bande riveraine de 10 ou 15 mètres (dépendamment de la pente naturelle de la rive), de végétation naturelle le long des plans d'eau, des cours d'eau et des milieux humides. Des végétaux de **toutes les hauteurs** doivent être présents, tels les arbres, les arbustes et les herbacées. Cette mesure vise à protéger la qualité de l'eau, prévenir l'érosion des sols et favoriser la biodiversité locale. La réglementation municipale exige une **revégétalisation sur 10 mètres**.

L'automne est une **excellente saison pour planter** : le sol encore chaud et l'humidité ambiante permettent aux plantes de bien s'enraciner avant l'hiver. C'est aussi le moment idéal pour **profiter des rabais automnaux** offerts par plusieurs pépinières et jardinerie de la région.

Nous encourageons les citoyens à utiliser cette période pour **revégétaliser les rives avec des espèces indigènes**, mieux adaptées à notre climat et bénéfiques pour l'environnement riverain.

Pour plus d'informations sur les espèces recommandées ou sur la réglementation applicable, veuillez consulter notre site Web ou contacter le Service de l'environnement de la Municipalité. Nos inspectrices procéderont, au cours de l'été, à la vérification des bandes riveraines de certains secteurs.

Merci de contribuer à la santé de nos plans d'eau!

Voici une liste des espèces les plus observées naturellement dans la municipalité, demandez-les à votre pépinière ou jardinerie :

ARBRES :

Érable rouge ou à sucre	Mélèze laricin
Bouleau blanc ou jaune	Chêne rouge
Épinette blanche	Tilleul d'Amérique
Sapin baumier	Pruche du Canada

ARBUSTES :

Myrique baumier (doit avoir les racines dans l'eau)	Ronce odorante
Amélanchier	Sureau du Canada ou pubescent
Cornouiller stolonifère ou à feuille alterne	Spirée à larges feuilles
Dièreville chèvrefeuille	Viorne cassinoïde
Némopanthé mucroné	Viorne trilobée
	Viorne à feuilles d'aunelle
	Aulne rugueux

HERBACÉES :

Iris versicolore	Osmonde cannelle, Clayton ou royale (fougères)
Eupatoire maculée	

Voir sac de mélange de semences indigènes disponible dans quelques pépinières (Pépinière rustique, Écoumène, Akène...)

PÉPINIÈRES OU JARDINERIES À PROXIMITÉ:

Hortiko à La Minerve	Centre de jardin Provost à Mont-Tremblant
Serres Fleuribelle à Labelle	Botanix Levert paysage à Mont-Blanc
Jardins des rives à La Conception	
Serres de la Vallée à Rivière-Rouge	



LIGNAGE DE RUES

Les travaux de lignage de rues, sur tout le territoire, devraient débuter cette semaine et se poursuivre au cours de la semaine du 18 août, si les conditions météorologiques sont favorables. Nous vous invitons à être attentifs et prudents à l'approche des travaux.

RÈGLEMENT EMPÊCHANT LE NOURRISSAGE DES CANARDS

Nourrir les canards, bien qu'il puisse sembler un geste aimable, peut avoir des conséquences néfastes tant pour les oiseaux que pour l'environnement. En effet, la nourriture humaine, notamment le pain, peut provoquer des carences nutritionnelles, des problèmes de santé et des malformations chez les canards. De plus, la concentration de canards autour des zones de nourrissage favorise la propagation de maladies et la pollution des plans d'eau.

Conséquences pour les canards:

• **Carences nutritionnelles:**

Le pain, riche en glucides et pauvre en vitamines et minéraux, ne suffit pas à combler leurs besoins nutritionnels, entraînant des problèmes de croissance, de développement et de santé.

• **Syndrome de l'aile d'ange:**

Le pain peut provoquer la déformation des ailes, rendant les canards incapables de voler et donc vulnérables.

• **Problèmes de santé:**

Une alimentation déséquilibrée peut affaiblir leur système immunitaire, les rendant plus sensibles aux maladies.

• **Dépendance alimentaire:**

Les canards peuvent devenir dépendants de la nourriture humaine, ce qui les empêche de chercher leur nourriture naturelle et les rend vulnérables.

Conséquences pour l'environnement:

• **Pollution de l'eau:**

Les restes de nourriture dans l'eau peuvent pourrir et provoquer des proliférations d'algues mortelles qui affectent la faune locale.

• **Problèmes de propreté:**

La concentration de canards autour des zones de nourrissage entraîne une accumulation de fientes, ce qui peut engendrer des problèmes sanitaires, tel que la dermatite du baigneur.

• **Prolifération de nuisibles:**

Les miettes de pain attirent les rats et autres nuisibles, perturbant l'équilibre écologique.

Alternatives:

Au lieu de nourrir les canards avec du pain, **il est préférable de les laisser chercher leur nourriture naturelle**, comme des graines, des insectes et des plantes aquatiques.

En résumé, il est préférable de ne pas nourrir les canards, car cela peut avoir des conséquences néfastes pour leur santé et pour l'environnement. Préserver leur autonomie alimentaire et leur habitat est la meilleure façon de les aider.



ÉLECTION GÉNÉRALE MUNICIPALE 2025

Tel que prévu à la Loi sur les Élections et référendums au Québec, les élections générales municipales sont fixées aux quatre ans, soit le premier dimanche de novembre. Le prochain scrutin se tiendra donc le dimanche 2 novembre 2025. À ce sujet, nous vous transmettons les informations suivantes.

SE PORTER CANDIDAT.E

Vous avez un intérêt pour la politique municipale et vous souhaitez en apprendre davantage à ce sujet? Nous vous invitons à consulter le lien ci-après :

www.quebec.ca/gouvernement/gestion-municipale/organisation-municipale/democratie-municipale/elections-municipales/elections-2025

La période de mise en candidature sera du 19 septembre au 3 octobre prochain.

CONDITIONS À REMPLIR POUR VOTER LORS DE L'ÉLECTION DU 2 NOVEMBRE 2025

Pour voter, vous devez remplir les conditions suivantes **le jour de l'élection** :

- Être inscrite ou inscrit sur la liste électorale
Vous avez la responsabilité de vérifier votre inscription et de vous assurer que vos informations sont à jour
- Avoir 18 ans ou plus
- Avoir la citoyenneté canadienne
- Ne pas avoir perdu vos droits électoraux

Le jour de l'élection, vous devez également remplir **l'une des deux conditions suivantes**, en fonction de l'adresse de votre domicile.

1. Si votre domicile est situé dans la municipalité, vous devez :

- Habiter au Québec depuis au moins 6 mois

2. Si votre domicile n'est pas situé dans la municipalité, vous devez :

- Être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 45 jours
- Avoir transmis une demande d'**inscription** ou une **procuration** à la Municipalité dans les délais requis (les formulaires sont disponibles sur notre site Internet et au bureau municipal).

NOTE IMPORTANTE : Les personnes morales (compagnies, institutions, fiducie, succession), bien qu'elles soient propriétaires ou occupantes d'un immeuble, ne peuvent être inscrites sur la liste électorale. Seules les personnes physiques peuvent y être inscrites.

RECRUTEMENT DE PERSONNEL ÉLECTORAL

Vous aimeriez faire partie du personnel électoral lors de la prochaine élection municipale? Nous vous invitons à nous acheminer un courriel à l'adresse :

adjointe@municipalite.laminerve.qc.ca et à nous faire part de votre intérêt ainsi que de votre expérience, le cas échéant.

Vous avez des questions? N'hésitez pas à communiquer avec la présidente d'élection par courriel à :

dg@municipalite.laminerve.qc.ca

ou par téléphone au 819 681-3380, poste 5501.

Suzanne Sauriol, présidente d'élection



LA MINERVE
10^e anniversaire

22 AOÛT

REMIS AU 29 AOÛT
SI INTEMPÉRIES

18 h

Les joutes débutent à 19 h 30

SOIRÉE
PICKLEBALL
FLUO

- INSCRIPTION PAR FACEBOOK OU SUR PLACE
- MUSIQUE - SNACK BAR MOITIÉ/MOITIÉ
- FAITES VOUS VOIR AVEC DES COULEURS FLUOS !!

SOUS LE PRÉAU, 91, ch. des Fondateurs

Le comité de Pickleball de La Minerve tient à souligner l'appui financier reçu de M. Guy Presseau, qui a contribué à la tenue de cet événement rassembleur pour notre communauté. Grâce à ce soutien, nous pouvons offrir une soirée gratuite qui célèbre le sport, l'esprit d'équipe et le plaisir de jouer ensemble... et surtout, marque les 10 ans du pickleball à La Minerve!

On vous invite à venir festoyer et vous amuser avec nous! Que vous soyez jeune ou moins jeune, joueur d'un jour ou passionné, avec ou sans expérience, venez nous voir, nous encourager ou même participer!

Une soirée fluo, pour briller sous les lumières noires, ça vous tente?
Rendez-vous dès 18h, début des joutes à 19h30.

Un immense merci à ceux qui soutiennent le dynamisme local et encourage la pratique du pickleball, mais surtout, un immense merci à nos bénévoles dévoués, qui sont là depuis 10 ans et pour encore longtemps!

Entièrement
commandité par:



Un Méchoui 2025 haut en couleur en hommage à Marcel Lacasse



Au profit de la
FONDATION D'APPUI AUX
FAMILLES DE LA MINERVE

Le Méchoui annuel de la Fondation d'appui aux familles de La Minerve est devenu, au fil des années, la plus importante levée de fonds de la Fondation – un événement attendu et rassembleur, qui nous permet de soutenir concrètement les familles et les jeunes de notre région.

Cette année, l'édition 2025 avait une signification toute particulière. En hommage à Marcel Lacasse, décédé le 5 janvier dernier, et que nous considérons comme le meilleur ami de la Fondation, nous avons décidé, avec l'accord et la présence précieuse de sa famille, de renommer le Méchoui en son nom.

Les membres de la famille Lacasse, eux aussi très engagés comme bénévoles et amis de la Fondation, étaient tous des nôtres pour cette soirée empreinte de chaleur humaine.

Plusieurs invités d'honneur ont également pris part à l'événement : l'attaché politique de Mme Gaudreault, Annie Lajoie, le maire Michel Richard, ainsi que les conseillères Darling Tremblay et Mathilde Péloquin-Guay. Leur présence témoigne de l'importance de la Fondation dans la vie de notre communauté.

Et encore une fois, ce fut un franc succès ! 300 personnes ont répondu à l'appel. Un repas savoureux, une ambiance festive et même des cours de danse en ligne ont permis à tout le monde de se délier les jambes et de rire ensemble, dans un grand esprit de communauté.

Nous tenons à remercier tous nos généreux donateurs qui ont rendu cette soirée possible, ainsi que chaque personne présente qui a contribué au succès de l'événement.

Au nom du conseil d'administration, merci de tout cœur pour votre présence, votre appui et votre engagement.

À l'an prochain, pour une troisième édition du Méchoui !



Photo du CA avec
Mme Carole Gévry,
conjointe
de Marcel Lacasse
Sur la photo ;
Nicole Simard-Laurin,
François Tremblay,
Pascale Lajeunesse,
Carole Gévry,
Myriam Ménard,
Gilles Bruneau
et Paul Caya

Mathilde
Péloquin-Guay
avec son fils,
Annie Lajoie,
attachée politique
de Mme Gaudreault,
Michel Richard,
Darling Tremblay
et François Tremblay.



La famille de
Marcel Lacasse
réunie en son
honneur.



TÉLÉ-FIBRE LA MINERVE FIBRE à la Maison (FTTH) INTERNET HAUTE VITESSE

Bonjour à tous les citoyens et clients de TFLM de La Minerve et du lac Labelle.

Voici quelques nouvelles de votre OBNL -TFLM.

Tout notre réseau est maintenant protégé contre les pannes électriques puisque nos deux sites d'équipements ont maintenant leur génératrice. En cas de panne, si vous êtes équipé d'une génératrice à la maison, tous vos services seront fonctionnels. Comme nous devons faire face à plusieurs fluctuations de tension et pannes électriques, nous vous recommandons d'installer une barre de surtension afin de protéger vos équipements ainsi que les nôtres. Attention, il ne faut pas mélanger barre à prises multiples et barre de surtension. La barre de surtension absorbe l'énergie (joules) excédentaire. La capacité des barres à absorber l'énergie est exprimée en joules. Un joule est une unité de travail qui correspond à l'énergie fournie par une puissance d'un watt pendant une seconde. Une barre de surtension de moins de 1000 joules conviendrait aux cellulaires. Entre 1000 et 2000 joules conviendrait pour la plupart des appareils électroniques et informatiques, et finalement plus de 2000 joules conviendrait aux systèmes de cinéma maison, consoles de jeux et équipements de bureau. TFLM offre des barres de surtension ayant une capacité de 2700 joules.

Notre réseau de fibres jusqu'à la maison est robuste et est le meilleur actuellement disponible pour les services Internet, télévision et téléphonie. Fini les coupoles sensibles aux intempéries, installées sur votre toit. **S'abonner aux services de TFLM encourage une entreprise (OBNL) locale qui embauche du personnel de chez nous.** Notre équipe du service à la clientèle est localisée ici même alors nos délais d'intervention sont très rapides.

À ce jour, nous avons près de 1700 clients. TFLM offre des services d'Internet à des vitesses de F30 mégabits, F50, F100, F200 et finalement F360 mégabits. Une partie des frais d'installation initiaux sont toujours couverts par la subvention provinciale, ce qui nous permet de les maintenir à 150 \$, si votre résidence se trouve à moins de 100 mètres du réseau public. Nous offrons également des services de téléphonie avec frais d'interurbain gratuit au Canada ainsi qu'aux États-Unis. Nos frais mensuels pour une ligne résidentielle sont sous le prix de nos concurrents. Nous offrons également le service de télévision, à prix très compétitif et avec un très bon choix de canaux.

L'équipe de TFLM est très fière de ce qui a été construit au cours des quatre dernières années. Nous sommes capables aujourd'hui de vous offrir des services de télécommunications des plus performants. Imaginez pouvoir être connecté à la fibre en milieu rural alors que plusieurs secteurs en milieu urbain n'ont pas cette chance et n'ont pas accès à cette qualité de réseau.

Si vous n'êtes pas encore client de TFLM, nous vous invitons à contacter notre service à la clientèle afin d'obtenir toute l'information nécessaire. Nous serions heureux de vous servir. Vous pouvez également visiter notre site WEB <https://telefibrelaminerve.com>

IMPORTANT : À tous nos clients et pour donner suite à une décision de Cogeco, TFLM se voit dans l'obligation de changer de fournisseur de service. Nous travaillons présentement avec un nouveau fournisseur, à mettre en place de nouveaux équipements et à préparer la migration vers ce nouveau fournisseur. La transition pour nos services d'Internet et de téléphonie devrait être assez simple et sans impact pour nos clients. Pour nos clients du service de télévision, nous devons venir vous visiter afin de remplacer certains équipements à l'intérieur de vos résidences. Ceci impliquera également des changements à notre système de facturation. Il sera TRÈS important pour nos clients de lire les différents courriels qui seront transmis au cours de la période de transition, soit entre le mois de juillet 2025 et le mois de mars 2026. TFLM fera tout en son pouvoir pour que cette transition soit la plus harmonieuse possible pour ses clients, et nous profitons de l'occasion pour vous remercier de votre patience et de votre compréhension face au travail colossal que cette transition imposera.

Nous vous remercions de votre fidélité.

Marc Perras
DG TFLM

Calendrier des Activités

AOÛT	16	10 h	L'HEURE DU CONTE AVEC ANITA	Bibliothèque de La Minerve	Bibliothèque ou centre communautaire (pluie)
AOÛT	16	19 h	SOIRÉE DANSE EN LIGNE POP-COUNTRY	Festival des Sucres	Préau
AOÛT	19	de 19 h 30 à 22 h	BINGO	La Fabrique et Association chasse & pêche	Centre communautaire
AOÛT	30	de 17 h à 23 h	ÉPLUCHETTE, FEUX DE CAMP ET CHANSONNIER	Comité des Citoyens du Lac Castor	Chapelle du lac Castor
SEPTEMBRE	2	19 h	SÉANCE DU CONSEIL	Municipalité de la Minerve	Centre communautaire
SEPTEMBRE	4	13 h	SCRABBLE	Club de scrabble Mine de Rien	Centre communautaire
SEPTEMBRE	8	13 h 30	CARTES	Les Joyeux Minervois	Centre communautaire
SEPTEMBRE	9	13 h 30	BASEBALL POCHE	Les Joyeux Minervois	Centre communautaire
SEPTEMBRE	11	13 h	SCRABBLE	Club de scrabble Mine de Rien	Centre communautaire
SEPTEMBRE	12	13 h 30	CARTES	Les Joyeux Minervois	Centre communautaire
SEPTEMBRE	13	18 h	CONFÉRENCE MÉDITATION ET L'ART DU LÂCHER-PRISE	Centre de méditation Kadampa Shamata	Centre communautaire
SEPTEMBRE	15	13 h 30	CARTES	Les Joyeux Minervois	Centre communautaire
SEPTEMBRE	16	13 h 30	BASEBALL POCHE	Les Joyeux Minervois	Centre communautaire
SEPTEMBRE	18	13 h	SCRABBLE	Club de scrabble Mine de Rien	Centre communautaire
SEPTEMBRE	21	6 h 30	COURS CANADIEN SÉCURITÉ MANIEMENT D'ARMES À FEU	L'Association chasse & pêche	Centre communautaire



COMMENT CONTRIBUER À LA PROTECTION DE CORRIDORS POUR LA BIODIVERSITÉ ET LE PLEIN AIR?

Séance d'information sur la conservation volontaire en terre privée

Contenu de la séance d'information

- Démystifier les corridors et la connectivité écologique dans les Laurentides
- Rôle des corridors écologiques pour la biodiversité
- Les services écosystémiques produits par la nature au bénéfice des communautés
- Conservation des milieux naturels, plein air et accès à la nature
- Options de conservation volontaire pour les propriétaires terriens et avantages fiscaux
- Exemples de projets de conservation dans les Laurentides
- Rôle des organismes de conservation, des clubs de plein air et des municipalités

Animation : Josianne Dion, M.Sc. & Julien Fortier, Ph.D.

Chargé(e)s de projets pour l'organisme de conservation Éco-corridors laurentiens

Quand ? Jeudi 11 septembre de 19h00 à 21h00 (1h de présentation & 1h de discussions)

Où ? Chalet Far Hills, 5966 chemin du Lac-La Salle, Val-Morin

Pour qui ? Grands propriétaires terriens, clubs de plein air, gestionnaires du territoire

Cette séance d'information est réalisée par Éco-corridors laurentiens et rendue possible grâce au soutien financier de la municipalité de Val-Morin





BIBLIOTHÈQUE La Minerve



Retour à l'horaire régulier à compter du 26 août 2025

Lundi : Fermé
 Mardi : 10 h à 12 h - 13 h à 17 h
 Mercredi : Fermé
 Jeudi : 10 h à 12 h - 13 h à 17 h
 Vendredi : 10 h à 12 h - 13 h à 19 h
 Samedi : 10 h à 14 h



L'heure du conte avec Anita

Le samedi 16 août, à 10 h,
 au parc de la bibliothèque,
 sous le gazebo
 ou en cas de pluie,
 au centre communautaire.



Retour sur nos activités :

Le taux de participation pour ces deux activités
 a dépassé nos attentes.
Merci d'être au rendez-vous!



Vente de livres usagés



Circuitout



À vos aiguilles, le Club de tricot
 reprend le mercredi,
 27 août prochain, à 9 h 30.

BIBLIO MOBILE

Vous avez des contraintes de déplacement,
 appelez-nous, notre biblio mobile se rendra chez vous.
 Nous livrons vos lectures préférées mensuellement
 et offrons un service personnalisé!

NOUS LIVRONS CHEZ VOUS !

819-681-3380
 poste 5550



UN ABONNEMENT À VOTRE PORTÉE



Que vous soyez une entreprise
 ou un particulier, le PAALM a
 besoin de vos contributions pour
 poursuivre sa mission et surtout,
 permettre l'accès gratuit à son vaste
 réseau de sentiers. Notre richesse
 territoriale est accessible et grâce à
 votre contribution, nous pourrions
 continuer à développer et entretenir
 nos sentiers au bénéfice de tous!

**Devenez membre
 dès aujourd'hui!**

paalm.org/devenez-membre

INSPIRÉ PAR ET POUR LA NATURE

Paalm.org | [f](https://www.facebook.com/PAALMLaMinerve) | [@PAALMLaMinerve](https://www.instagram.com/PAALMLaMinerve)

Épluchette

Le samedi 30 août
 de 17 h à 23 h

maïs & hot-dogs
 bar sur place & feu de camp
 Chansonner de 20 h 30 à 23 h
 (Alex Flamant)



Organisée par le comité des
 citoyens du Lac Castor
 à la chapelle du lac Castor

Collecte de canettes et bouteilles consignées

Au profit des élèves du 3^e cycle
 de l'école La Relève
 pour un voyage de canot-camping



**Lundi 1^{er} septembre 2025
 de 9h à 12h**

Au Marché Tradition Bruneau



MARCHÉ DES MINI-ENTREPRENEURS

Bravo à tous les jeunes qui ont participé, le 19 juillet dernier, au marché des mini-entrepreneurs!



SPECTACLE DE DAVID TREMBLAY

**Un très beau spectacle qui a attiré, au plus fort de la soirée, tout près de 250 personnes!
L'artiste a souligné l'accueil chaleureux du public; l'ambiance était à la fête!**

